



LE POLITIQUE

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

GÈCE. — ATHÈNES, LE 22 DÉCEMBRE.

Avant-hier, le roi a accepté la démission offerte itérativement par le président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. de Rudhart. Ainsi le gouvernement qui a été constamment en butte aux attaques les plus violentes de l'opposition, qui le nommait gouvernement étranger bavarois (*zeucratia*), vient de cesser. La retraite prochaine de M. de Rudhart, après avoir fait passer une série de lois importantes, telles que la loi sur la conscription, celle sur les dotations, la loi sur la presse, n'était plus un doute depuis quelque temps, et la nomination de M. Theodoris, homme circonspect et d'une grande probité, aux fonctions de ministre d'état actif et de référendaire de cabinet, ainsi que quelques autres changements de personnel, étaient un pronostic évident de la sortie de M. de Rudhart. On a publié simultanément avec l'arrêté royal qui accepte la démission de M. de Rudhart, quatre autres arrêtés contresignés par le ministre de la guerre, le général de Schmalz. Le premier nomme l'ambassadeur actuel à Constantinople, M. Zographos, ministre de la maison du roi et des affaires étrangères, le second charge M. Paikos, ministre de la justice, de la signature pour le département des affaires étrangères jusqu'à l'arrivée de M. Zographos; le troisième porte que le roi préside, à lui-même, à l'avenir, le conseil des ministres, et comme premier vice-président le conseiller d'état, M. G. Comninos, second vice-président M. A. Zimis, enfin le quatrième accorde à M. de Rudhart la grand croix de l'ordre du Sauveur.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 12 JANVIER.

On écrit de Minden, le 2 janvier :

Le archevêque vit ici fort retiré; la plus grande partie de la noblesse de la province de Münster lui a rendu visite. La permission pour ces visites s'accordait d'abord sans difficulté, mais aujourd'hui on ne saurait plus l'obtenir si l'on ne peut prouver que l'on a à lui parler pour affaires de famille.

On écrit des frontières d'Italie, 5 janvier :

Le 21 décembre, M. Bunsen n'avait pas encore vu le cardinal secrétaire d'état, et n'avait même pas encore l'espoir d'avoir un entretien avec lui, bien qu'il se fut adressé à plusieurs diplomates étrangers pour l'obtenir par leur entremise. Le ministre du pape se refusa constamment à entrer en aucune façon en contact personnel avec M. Bunsen. Cependant il lui fit parvenir une note qui devait servir de réponse à un écrit que M. Bunsen avait adressé au St-Siège et dans laquelle on se plaint de la publicité donnée à l'allocution du pape, et on exprime l'espoir d'applanir les difficultés à l'amiable, espoir que partage la cour de Rome et que le cardinal secrétaire d'état exprime également avec ardeur dans sa réponse, en ajoutant qu'il ne doute pas de le voir accomplir, si les dispositions modérées du cabinet prussien, lesquelles sont presque proverbiales, se réalisent de nouveau en cette occasion, et que l'amour de la justice qui caractérise le roi, l'engage à faire oublier la mortification qu'a éprouvée le saint siége dans la personne de l'un de ses serviteurs, en renvoyant ce dernier au milieu de son troupeau, et en rétablissant tout

sur l'ancien pied dans le diocèse de Cologne. Ce n'est qu'ainsi que le saint siége espérait que le différend en litige pourrait se terminer. Tel était l'état des négociations le 23 décembre. (*Gazette d'Augsbourg*.)

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 13 JANVIER.

Il doit être ouvert dans West End un magnifique hôtel de la plus vaste dimension; 1200 personnes pourront y dîner. Il ressemblera pour la distribution à l'hôtel Maurice. A l'hôtel se trouvent joints de grands jardins avec jets d'eau pour l'agrément des personnes qui s'y logeront. Il y aura attaché à l'hôtel un service spécial de voitures, aller et retour, en communication avec les lignes des grands chemins de fer. Les constructions seront faites par une compagnie qui a un capital de 100 mille liv. st. (*Observer*.)

L'association des ouvriers de Leeds s'est réunie il y a quelques jours sous la présidence de M. Robert Martin, secrétaire de l'association, et voici quelles résolutions elle a adoptées: 1. que le droit de voter pour nommer les membres du parlement ne soit plus réservé aux propriétaires; mais qu'on l'étende à tous les citoyens appelés à payer les taxes directes ou indirectes; 2. le vote au scrutin et le suffrage universel sont indispensables; 3. les longs parlements ont une tendance nécessaire à la corruption; ils sont contraires à l'esprit de la constitution; le parlement doit être élu tous les ans; 4. l'assemblée se réjouit de voir l'esprit noble, héroïque et indépendant manifesté par les Canadiens dans leurs résistances à l'intervention inconstitutionnelle du gouvernement anglais. Elle s'engage à combattre par tous les moyens constitutionnels toute mesure gouvernementale ayant pour but de violenter les Canadiens sans remédier aux plaintes qu'ils ont formées.

On lit dans un journal de New-York :

Le secrétaire d'état des Etats-Unis a, par ordre du président, adressé au gouvernement de cet état, une communication pour appeler son attention sur tous les mouvements qui pourraient résulter de la lutte actuelle dans le Canada, en contravention avec les lois actuelles des Etats-Unis adoptées pour conserver les relations amicales avec les puissances étrangères, et pour remplir les obligations de nos traités avec ces puissances.

La même communication enjoint la prompt intervention du gouverneur pour arrêter les délinquans dans le cas de dispositions d'une nature hostile contre toute puissance étrangère amie des Etats-Unis.

Des communications semblables ont été adressées aux gouverneurs exécutifs de Vermont et du Michigan et aux autorités compétentes de ces districts.

FRANCE. — PARIS, LE 14 JANVIER.

Hier, à quatre heures, la Seine était fortement prise sur les deux rives. Le milieu charriait lentement d'immenses glaçons presque contigus les uns aux autres et couvrant toute la surface du fleuve. Si cette température continue, la Seine sera entièrement prise aujourd'hui. Les quais sont bordés d'une multitude de promeneurs et de curieux.

Le froid continue avec une intensité extraordinaire. Depuis 1829, Paris n'a pas vu d'hiver aussi rigoureux. Le thermomètre a marqué quatorze degrés ce matin; à midi il est à dix degrés au dessous de zéro. Les journaux de Rouen nous apprennent que la Seine est prise dans cette ville; il est également prise en amont de Paris.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Dans la discussion qui a eu lieu à la chambre des députés, plusieurs moyens de secourir l'Espagne ont été indiqués; car, si peu de personnes veulent intervenir, tous veulent au moins secourir une nation amie et une cause qui nous est commune. On a parlé de garantir un emprunt que ferait l'Espagne. Nous savons que nous n'aimons guère en France à garantir des emprunts, et nous avons raison. Il y a dans les emprunts une large carrière ouverte à l'agiotage. Tout ce que gagne l'agiotage est autant de perdu pour le pays qui emprunte. Après l'emprunt, reste pour secourir l'Espagne un autre moyen, c'est le subsidie de guerre. Les subsidies de guerre sont fort en usage en Angleterre. C'est de cette façon qu'elle a souvent pris part aux guerres du continent.

Ce serait pour nous une occasion solennelle de témoigner à l'Espagne constitutionnelle la sympathie que nous lui portons. L'effet moral d'une pareille déclaration serait bien plus grand qu'un subsidie à l'Espagne elle-même qui donnerait un subsidie à l'Espagne, cela après une discussion publique. En Angleterre, où de pareilles choses ont souvent été faites, nous ne doutons pas que la demande d'un subsidie ne réussisse si toutefois la cause de la reine est vraiment populaire en Angleterre. En France, la nouveauté du procédé pourrait choquer d'abord les esprits; mais la réflexion venant, on comprendrait bientôt que de toutes les manières de secourir l'Espagne, sans vouloir compromettre la liberté d'action de la France, le subsidie est le moyen le plus efficace et le plus sûr.

Le ministère du 15 avril a fait beaucoup de choses. Si par une médiation, si par un subsidie, si par un moyen quelconque il pouvait finir aussi l'affaire d'Espagne et amener l'accession définitive du prétendant, il acquerrait une grande et solide gloire, celle d'avoir sauvé la France de son plus sérieux danger au dehors, et de nous avoir rendu du côté des Pyrénées la sécurité que nous avons depuis Louis XIV, et du côté du Rhin la force qui donne la liberté d'agir au moment opportun.

Un jeune Polonais réfugié à Paris vient de mettre fin à ses jours. Il s'est ouvert la poitrine au moyen d'un rasoir. Ce jeune homme était malade, et les souffrances de l'exil venant se joindre aux douleurs de la maladie, il n'a pu résister aux idées de suicide qui ont causé déjà tant de morts violentes parmi les Polonais proscrits.

FEUILLETON.

LE MAGNETISME.

(Voir le *Politique* du 26 décembre. — Fin.)

Il ne s'agit plus que de terminer cette esquisse trop rapide et trop incomplète des principaux événements historiques du magnétisme dans le dix-huitième siècle par quelques détails sur les phénomènes de la prévision et du somnambulisme depuis la révolution française jusqu'à nos jours, seulement dans les faits ou ces phénomènes se rattachent d'une manière évidente aux annales du monde; nous nous sommes occupés de leur histoire dans les siècles précédents.

Ces faits peuvent être ici le moment de rappeler que tous les hommes d'une haute intelligence furent superstitieux. Mais pour nous restreindre à l'époque ou au cadre de nos articles, il faut uniquement, et comme préface, rapporter ces lignes de Cabanis :

« Nous avons quelquefois en songe des idées que nous n'avons jamais eues. Nous croyons converser, par exemple, avec un homme qui nous dit des choses que nous ne savons pas. On ne doit pas s'étonner que, dans des tentatives d'ignominie, les esprits crédules aient attribué ces phénomènes singuliers à des causes surnaturelles. J'ai connu un homme très sage et très éclairé, l'illustre Benjamin Franklin, qui croyait avoir été plusieurs fois instruit en songe des affaires qui l'occupaient dans le moment. Sa tête forte, et d'ailleurs entièrement libre de préjugés, n'aurait pu se garantir de toute idée superstitieuse, par rapport à ces événements intérieurs. » (*Considérations sur la vie humaine*.)

« Enfin, l'esprit le plus net, le plus positif et le plus scientifique du dix-huitième siècle, Franklin lui-même, ne s'est pas défendu des pressentimens. Tout ce paragraphe prouve que Cabanis connaissait parfaitement les phénomènes du somnambulisme, bien qu'il ait jugé à propos de l'en faire abstraction. Il n'en fut pas moins un des premiers élèves de Mesmer; et il est inscrit sous le numéro 10 dans le catalogue de l'ancienne *Société de Harmonie*, fondée, comme nous l'avons vu, en 1783, par le comte de Bergasse, aux salons de son hôtel de la rue de la Harpe, par une coïncidence assez frappante, les phénomènes du système nerveux dont le dix-huitième siècle a été témoin se rapprochaient toujours les uns des autres à mesure que la révolution française devenait plus imminente. Soit qu'une fièvre imitative résultât de leur voisinage,

soit que la fermentation générale des esprits développât dans le corps une électricité physique, il n'y eut pas moins un contre-coup, un ricochet nécessaire et volcanique de Saint-Médard, qui s'étendit, qu'un écho des Diabes de Loudun, du mysticisme de Mme. Guyon, et des Tremblements des Cévennes, aux idées de Gassner, aux crises de Mesmer et aux somnambules de Puységur. La révolution française, par le galvanisme de ses émotions, réduisit toutes les fièvres à un seul accès.

Le magnétisme a donc eu en 89 sa révolution comme toute chose, et cette révolution a été contribué par ses pressentimens au catalyse universel. Ce qu'on aura peine à croire, et pourtant ce qui est authentique, c'est que la révolution française a été non seulement prévue dans ses causes, mais aussi prédite dans ses effets. Par elle s'éleva la marque la plus grande événement de la civilisation moderne, la venue du Christ. Depuis l'épître prophétique de Nostradamus au roi de France jusqu'au sermon du père Beaugerard, depuis les vers d'un anonyme destinés au fronton de Sainte-Geneviève jusqu'à la chanson de M. de Lille, jamais tempête sociale ne fut plus clairement annoncée. Cette prévision extraordinaire, répandue dans toutes les classes, constituait un état magnétique permanent, de même que les phénomènes du système nerveux, incessamment reproduits et variés, entretenaient à leur tour dans le public une ivresse qui se disposait à la lucidité des somnambules comme un diagnostic prophétique.

On ne saurait expliquer autrement que par une contagion sympathique la terreur dont furent saisies Notre-Dame, treize années avant la révolution, les personnes qui entendaient le père Beaugerard jeter du haut de la chaire ces incompréhensibles paroles :

« Oui, Seigneur, vos temples seront dépeuplés et détruits, vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit! Aux saints cantiques qui faisaient retentir vos voûtes sacrées en votre honneur succéderont des chants lubriques et profanes! Et toi, divinité infamée du paganisme, impudique Vénus, tu viendras toi-même prendre audacieusement la place du dieu vivant, l'assois sur le trône du saint des saints et recevoir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs. »

Il y avait inspiration, cela est évident. D'après les doctrines du magnétisme, le père Beaugerard représentait ici un somnambule au premier degré. Nous ne discuterons pas cette étrange interprétation de son prédire. En 1789, il paraît que le somnambulisme du prédicateur durait encore; dans la chapelle de Versailles, en présence de la cour, aux offices du

INCENDIE DU THÉÂTRE ITALIEN.

A peine avait-on reçu à Londres la nouvelle de l'incendie du palais impérial à St. Petersbourg, que le Royal-Exchange est devenu la proie des flammes. A peine savait-on à Paris la nouvelle de ce double incendie qu'un de ses monuments a été incendié à son tour.

Cette nuit, après la représentation de *Don Giovanni*, les

carême — il dénonça comme un nouveau Jérémie, les secousses prochaines de la France.

A peu près dans le temps où ce religieux célèbre ébranlait de sa voix prophétique les piliers de Notre-Dame, un officier au régiment de Champagne, M. de Lille, à la suite d'un souper au cabaret, tomba dans une surexcitation morale dont tous ses camarades de débauche furent étonnés. Il entra dans un sabbat, s'éleva à double tour et grommela sur un boî de table, une chabsonnette fameuse dont nous citerons les plus étonnans couplets :

« On verra tous les états
Entre eux se confondre
Les pauvres sur leurs grabats
Ne plus se moufouder
Des biens on fera des lots
Qui rendront les gens égaux
Le bel œuf à pondre
De même pas marcheront
Noblesse et roture
Les Français retourneront
Adieu, parlemens et lois
Adieu, ducs, princes et rois
Par philosophie
Nous reverrons un ognon
A Jésus d'amer le pain
Ah! quelle harmonie
A qui devons nous le plus
C'est à notre maître
Qui, se croyant un abbe,

pompiers venaient de faire leur ronde comme de coutume ; à ce moment de se séparer ils ont entendu un pétill...

Les deux directeurs du théâtre, MM. Robert et Séverini, qui logent dans l'intérieur, étaient déjà couchés lorsqu'ils ont été réveillés par les cris qui se faisaient entendre au dehors.

A une heure du matin l'incendie avait pris une intensité extraordinaire, tout le pâté de maisons qui forme ce théâtre était en feu ; le vent, par extraordinaire, après avoir soufflé toute la journée au nord, souffla dans le sens opposé...

PS. Quatre heures et demie du soir. Le feu n'est pas encore éteint. Les pompiers et la troupe de ligne continuent à travailler. Mais on s'est rendu maître de l'incendie qui est concentré maintenant dans l'intérieur du bâtiment.

— On assure qu'hier au soir, pendant la représentation d'Angèle, à l'Odéon, le feu a également pris à la toile, mais il aurait été subitement éteint.

Il y a une sorte de fatalité attachée aux théâtres de Paris. L'Odéon, l'Arcoûti, la Gaîté, l'Ambigu-Comique ont déjà eu leur tour.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 15.

Il était évident pour tous les habitués de la Bourse que le résultat du vote de l'adresse, tel qu'il a eu lieu, devait amener un fort mouvement de hausse sur les fonds français.

L'actif espagnol est resté sans affaires à 20 3/4. Les actions de la Banque belge ont été demandées à 1500 fr. Les valeurs industrielles ont participé à la hausse des fonds français.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a reçu, par voie extraordinaire, les journaux et les lettres de Madrid du 7. Aucun événement important ne s'est passé dans cette capitale.

— Les onze bataillons carlistes, destinés à la nouvelle expédition, occupent toujours la vallée de Mena et de Losa. Nos troupes garnissent les passages du fleuve. La division Bucrens renforcée de 4000 hommes de la division Espartero a quitté Soza et Ona.

Espartero a quitté Logrono : il se porte avec 8000 hommes sur Orina. Ullibarri s'est porté sur Puente la Reina, don Carlos

est arrivé à Durango. On remarque dans l'état-major des uniformes russes, hollandais et des habits de la garde royale de Charles X.

Espartero a envoyé au général Alaix l'ordre de réorganiser l'armée de Navarre. Les débris de la légion française qui sont à Jaca y sont incorporés.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 16 JANVIER.

Lloyd bruxellois (trois heures).—Transactions calmes, cours stationnaires mais assez fermes. Fonds de l'Etat 5 p. c. 101 1/2 et P. 4 p. c. 93 5/8.

L'actif espagnol d'abord négligé a éprouvé une légère amélioration vers la clôture, on le demandait à 19 7/16 vendeurs à 19 1/2. La maille de Paris n'est pas encore arrivée.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza est de nouveau plus ferme ; on peut s'attendre à une forte reprise si l'intensité du froid continue ; car il est grandement à craindre que déjà les colzas en terre aient plus ou moins soufferts de la gelée n'étant point garantis par la neige.

LIEGE, LE 17 JANVIER.

La circulaire épiscopale contre la franc-maçonnerie, que nous avons publiée, il y a quelques jours, a été lue, dimanche dernier au prône, dans toutes les églises de la Belgique.

Quels étaient donc le dessein et le but de nos évêques en publiant leur singulière pastorale ? Quel est donc l'apropos de cette déclaration de guerre tombée du haut d'une chaire qui ne devrait retentir que d'accens inspirés par une religion de paix et d'amour ?

Le principe de hiérarchie, qui fait sa principale force, reçoit une sanction nouvelle. D'heureuses modifications, appropriées aux mœurs et aux besoins de notre époque, furent apportées aux anciens statuts. La propagation des principes de justice, de tolérance et de charité fut rendue plus facile.

ployé est bien mauvais ; il est très maladroit et fort peu charitable.

Les loges en vont recevoir plus de consistance qu'auparavant. On sentira plus vivement le besoin de s'associer pour résister aux envahissements d'une autorité qui s'immisce, toujours à contre-temps dans les affaires politiques qui ne sont pas de son domaine.

L'intensité du froid qui règne depuis quinze jours, et qui pourrait se prolonger longtemps encore, a partout éveillé la charité publique, et appelé la sollicitude des autorités sur les souffrances de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

La circulaire épiscopale contre la franc-maçonnerie, que nous avons publiée, il y a quelques jours, a été lue, dimanche dernier au prône, dans toutes les églises de la Belgique. Quelques officiers se sont contentés d'en donner une simple lecture, et se sont abstenus d'y ajouter des réflexions irritantes.

On lit dans le Courrier Belge cette phrase remarquable : « Le gouvernement pourrait envahir le territoire de nos libertés, s'il ne se trouvait arrêté par de puissantes sociétés. »

Comme la Société Générale se trouve à la tête de la plupart de nos grandes associations, qu'elle les dirige ou les administre, qu'elle possède des actions nombreuses même dans les Sociétés qui ne relèvent pas directement d'elle, ne serait-il pas fort à craindre, selon le Courrier lui-même, que ses chefs, en arrivant au pouvoir, ne fussent tentés d'envahir le terrain de

Ne voudra plus l'être. Ah ! qu'il faut aimer le bien Pour de roi n'être plus rien ! J'enverrais tout patre, O gai ! J'enverrais tout patre. On peut lire cette incroyable chanson dans les Mémoires de l'abbé George, tome II, page 267. Elle fut appelée, en 1778, la prophétie turquie.

et de Constance étaient prodigués ; on en venait alors dans le monde au point où tout est permis pour provoquer le rire. Champfort avait édicté ses contes impies et libertins, et les grandes dames avaient écouté sans même recourir à l'éventail.

se regarda dans la salle avec une surprise mêlée de terreur et de moquerie. Chamfort saisit la bouteille, et à son tour, versa une rasade au prophète. Cazotte but froidement.

BELLE VENTE D'IMMEUBLES

A RUSSON CANTON DE TONGRES

Le BUREAU CENTRAL DE BIENFAISANCE de LA VILLE DE LIEGE, a été autorisé...

24 HECTARES 79 ARES 59 CENTIARES DE TERRE EN HUIT LOTS.

SITUÉS EN LA COMMUNE DE RUSSON, SAVOIR :

1er LOT. UNE PIÈCE DE TERRE de 413 ares 22 centiares, située dans la campagne de Mayas...

2me LOT. UNE PIÈCE DE TERRE de 24 ares 87 centiares, dans la même campagne.

3me LOT. UNE PIÈCE de 46 ares 72 centiares, dans la même campagne.

4me LOT. UNE PIÈCE de 74 ares 38 centiares, située dans la Grande Campagne, jadis au Petit S-wou.

5me LOT. UNE de 34 ares 60 centiares, située en lieu dit Long Fossé.

6me LOT. UNE PIÈCE DE TERRE de 496 ares 32 centiares, située en la campagne de Tongres.

7me LOT. UNE PIÈCE de 664 ares 42 centiares, située dans la campagne d'Heure.

8me. ET DERNIER LOT. UNE PIÈCE de 731 ares 06 centiares, située en lieu dit Grande Campagne.

Tous ces biens sont détenus par Jean Bellefroid, Engel Denis, Herman Portugals, Jean Vandenberg, Guillaume Engelborghs, Hubert Grootaers, Arnold Werels, Nicolas Jockens et autres.

S'adresser audit M. DUSART, notaire à Liège, rue Férons-trée, N. 56g, pour connaître les conditions. 59

A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Une maison, cour, ainsi qu'une usine servant à la fabrication de canons de fusils, la machine à vapeur qui l'active, avec ses accessoires, et deux forges, appendices et dépendances, le tout confiné, d'une superficie d'environ dix neuf ares.

Un jardin, pré et verger réunis, ne formant qu'une même pièce, de la contenance d'environ vingt-quatre ares 35 centiares.

Tous ces immeubles sont situés en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille, canton de l'Est de la ville de Liège, arrondissement judiciaire et province de Liège; ils ne forment qu'un seul et même ensemble et sont occupés et exploités par Léonard Hardy, partie saisie.

La saisie en a été faite par procès-verbal de l'huissier CLASEN, en date du vingt sept décembre 1837, enregistré à Liège, le vingt neuf du même mois.

A la requête de M. Jules D. Inarmol, Walther Frère et Eugène Moxhon, avocats, demeurant à Liège, agissant en qualité de syndics définitifs de la faillite de Joseph Jaume, ci-devant négociant en la même ville.

Sur Léonard Hardy, fabricant de canons de fusils, demeurant en la commune de Jupille.

Deux copies entières dudit procès verbal ont été, avant l'enregistrement, laissées à messieurs Jean François Lesotue, bourgmestre de la commune de Jupille, et Honoré Frésart, greffier de la justice de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège.

Cette saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques établi à Liège, le treize décembre 1837, trente sept, et au greffe du tribunal civil de première instance siégeant en la même ville, le deux janvier suivant.

La première publication du cahier des charges, pour parvenir à la vente des immeubles susdits, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance siégeant à Liège, le vingt sept février 1838, trente huit, à six heures du matin.

M. Gérard Renner Bertrand, avoué au tribunal, de

meurant à Liège, rue St. Severin, N. 53, ne emme pour les saisissans. (Signé) BERTRAND.

Je soussigné commis greffier au tribunal civil de première instance siégeant à Liège, certifie que conformément à l'article 682 du Code de procédure civile, pareil extrait a été ce jour d'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le trois janvier 1838, trent huit. (Signé) RENARDY.

Enregistré à Liège, le quatre janvier 1838, folio 144, case 9, rég. pour enregistrement 3 francs 40 centimes; pour radiation un franc 33 centimes, pour additionnels un franc 23 centimes, total cinq francs 96 centimes. Le receveur. (Signé) DE HARLEZ.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

DEMANDE EN CONCESSION DES MINES DE HOUILLE

GIANTES

SOUSSES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE

63 HECTARES 38 ARES 72 CENTIARES,

DÉPENDANS DES

COMMUNES DES AWIRS ET HORION-HOZÉMONT.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 18 décembre 1837, sous le n. 1639 du répertoire particulier, les sieurs Havi Gendebien, Jean Sébastien Joseph Gardedieu, Jean François Suvemon, Jean Sébastien Gardedieu, fils, Jean Joseph Nihoul, Grégoire Nihoul, Mathieu Gilon, Guillaume Demoulin, Joseph Plonier et Hubert Graindorge, tous domiciliés, en la commune de AWIRS ont formé une demande en concession de mines de houille, gigantesques, sous des terrains d'une étendue superficielle de soixante trois hectares trent huit ares, soixante, douze centiares, dépendans des communes des Awirs et Horion-Hozémont, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD,

Partant au d. bouché d'un sentier traversant le bois dit Longues Triches, par une ligne droite longue de deux mille trois cent trent mètres, tiré sur la maison Pierre Monjoie et s'arrêtant au ruisseau de Cowa.

AU SUD-EST ET SUD,

Longeant ensuite le ruisseau de Cowa jusqu'à la rencontre du chemin de la Gotte, prenant ensuite le chemin de la Gotte et le continuant jusqu'aux limites Sud-Est d'une pièce de terre appartenant à la dame veuve Gardedieu, suivant ensuite ces limites puis le chemin dit Saette jusqu'à la maison L. André, de cette maison par une ligne droite longue de cinq cent quarante cinq mètres se terminant à la maison Sébastien Gardedieu, puis par une 2me ligne droite longue de six cent soixante mètres, finissant à la maison Guillaume Delvenne.

AU SUD-OUEST

De cette dernière maison par une 3me ligne droite longue de cinq cent deux mètres, aboutissant au débouché du sentier traversant le bois dit Longues Triches, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface telle indemnité qu'il plaira au gouvernement de leur accorder.

LA DEPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AVRIL 1836, 22 MARS 1837, ET 2 MAI 1837.

Arrête :

1° Les collèges des bourgmestre et échevins de Liège, Awirs et Horion-Hozémont, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison communale et de l'église paroissiale.

AVIS ESSENTIEL.

La Pate pectorale de REGNAULD aîné

PHARMACIEN A PARIS, RUE CAUMARTIN, N. 45.

Se vend depuis plus de dix ans dans toute la Belgique, et y jouit d'une célébrité justement méritée, pour la guérison des Rhumes, Catarrhes, Coqueluches, Asthmes, Enrouemens et Affections de Poitrine.

La vogue toujours croissante de ce Pectoral ayant donné lieu à plusieurs contrefaçons, nous prévenons le public que la vraie PATE de REGNAULD aîné ne se délivre que dans des boîtes revêtues de la signature de M. REGNAULD aîné, inventeur et du cachet de M. FRÈRE de Paris, élève et successeur de M. REGNAULD aîné et le seul propriétaire de la Pâte qui porte ce nom.

Dépôts établis en Belgique : A HERVE, chez M. Aug. GAROT, pharmacien; à HUY, chez M. BASTIN, pharmacien droguiste; à LIEGE, chez M. FROID-BISE, pharmacien, rue Pont d'Ile, 83r; à VERVIERS, chez M. PELTZER, rue SPINTAY, 204.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de la administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et ex. édité aux collèges pré désignés.

En séance à Liège, le 9 janvier 1838.

Présens : MM. Boussemart, faisant fonction de président en qualité de délégué de gouverneur, Deffos, Seronx, Gouvy, Lhonoux et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme : Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

BOURSES.

Table with 4 columns: Location (Paris, Londres, Amsterdam, Anvers), Date (15 Janvier), and various market rates.

Table with 4 columns: Location (Londres), Date (13 Janvier), and various market rates.

Table with 4 columns: Location (Amsterdam), Date (15 Janvier), and various market rates.

Table with 4 columns: Location (Anvers), Date (15 Janvier), and various market rates.

Table with 4 columns: Location (Amsterdam, Anvers, Bruxelles), Date (15 Janvier), and various market rates.

Table with 4 columns: Location (Bruxelles), Date (16 Janvier), and various market rates.

Table with 4 columns: Location (Amsterdam, Anvers, Bruxelles), Date (15 Janvier), and various market rates.

Table with 4 columns: Location (Vienna), Date (8 Janvier), and various market rates.

PLAGE D'ANVERS, LE 15 JANVIER. Café : On a traité aujourd'hui environ 800 balles Brésil de 25 3/4 à 26 3/4...

Cuir : Il s'est traité environ 600 cuirs Buenos Ayres salés en paquets de poids et prix divers.

Imprimerie de J.-B. Nosse, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.